



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Brigades de gendarmerie supplémentaires en Meuse

Question écrite n° 390

Texte de la question

Mme Florence Goulet interroge M. le ministre de l'intérieur sur l'absence des brigades de gendarmerie supplémentaires promises en Meuse. Le précédent ministre de l'intérieur a fait de la communication à répétition suite aux annonces du Président de la République en janvier 2022 sur la promesse de 239 brigades de gendarmerie supplémentaires déployées sur l'ensemble du territoire national. La Meuse devait bénéficier de la présence de deux brigades supplémentaires et Mme la députée de la deuxième circonscription avait plaidé pour un rééquilibrage dans le département, notamment dans le nord meusien. Pourtant, alors que l'insécurité et les actes de délinquance sont en constante augmentation, notamment avec une hausse du trafic de drogue, les brigades promises ne sont toujours pas opérantes. Ainsi, elle lui demande à quelle date seront réellement effectives dans son département ces brigades de gendarmerie, notamment pour le nord meusien.

Texte de la réponse

Le 10 janvier 2022, le Président de la République a annoncé la création de 200 nouvelles brigades de gendarmerie sur l'ensemble du territoire national. Cette mesure visait à la fois à renforcer le service public de la sécurité dans nos territoires, alors que près de 500 brigades avaient été supprimées au début des années 2000, et à adapter le maillage territorial de la gendarmerie aux évolutions de la démographie et de la délinquance. Les préfets, en lien avec les commandants de groupement de gendarmerie départementale, ont conduit une concertation avec les élus locaux pour déterminer les modalités de création de ces unités, en fonction des enjeux identifiés dans chaque département. Cette phase de concertation s'est déroulée entre septembre 2022 et avril 2023. Elle a permis d'examiner les propositions faites par les élus en tenant compte tout à la fois des besoins opérationnels de la gendarmerie nationale, de l'offre immobilière disponible, des conditions de travail et de vie proposées, et de la mobilisation autour du projet. Dans ce cadre, ce sont 395 projets qui ont été communiqués au ministère de l'intérieur par les préfets de département. Finalement, 239 brigades ont été retenues et annoncées par le président de la République le 2 octobre 2023. Pour l'année 2024, 80 nouvelles brigades sont créées en métropole et en outre-mer. Concernant le département de la Meuse, le ministre de l'intérieur confirme un plan de création de deux brigades : la brigade mobile de Spincourt et la brigade mobile de Aire-Argonne, implantée sur la commune de Revigny-sur-Ornain. La brigade mobile de Aire-Argonne fait partie des 80 premières unités créées au cours de l'année 2024 et opère actuellement sa montée en puissance. Cette unité, composée à terme de 6 militaires et rattachée à la compagnie de gendarmerie départementale de Commercy, a pour mission de renforcer la présence de voie publique sur le secteur de la communauté de communes De l'Aire à l'Argonne. Le commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Meuse et les services de la région de gendarmerie Grand-Est sont actuellement mobilisés afin que cette unité soit pleinement opérationnelle à compter de janvier 2025, tant dans le domaine immobilier et des matériels que dans celui de l'identification et de l'affectation des militaires de la gendarmerie amenés à y servir. S'agissant des créations de nouvelles brigades pour l'année 2025, les travaux de cadencement restent à ce jour conditionnés par les arbitrages qui seront rendus dans le cadre du projet de loi de finances pour 2025. Les premières décisions seront rendues dans les prochaines semaines.

Données clés

Auteur : [Mme Florence Goulet](#)

Circonscription : Meuse (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 390

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 octobre 2024](#), page 5175

Réponse publiée au JO le : [3 décembre 2024](#), page 6470